



La filière d'encadrement

Brevets fédéraux et Diplômes d'Etat



Comparatif prérogatives BEESAN - BP JEPS AA - BP JEPS AAN

Prérogatives	B.E.E.S.A.N. 1 ^{er} degré	B.P.J.E.P.S. A.A.	B.P.J.E.P.S. A.A.N.
Surveillance	X	Si obtention du CS Sécuritaire	X
Animation (bébés nageurs, aquagym, personnes âgées, handicap...)	X	X	X
Enseignement	X	Premiers apprentissages	X
Entrainement	X		
Hygiène et sécurité d'une piscine	X	Si obtention du CS Sécuritaire	X



Nouvelle distribution des missions en fonction des niveaux de diplômes :

Niveau	IV (bac)	III (bac+2)	II (bac +3/4)
Ancien diplôme	BEESAN		BEES 2ème degré
Nouveau diplôme	BPJEPS AAN	DEJEPS AA	DESJEPS AA
Intitulés officiels de la description du métier	Maître Nageur Sauveteur	Entraîneur, Coach, Moniteur.	Directeur, Directeur sportif, Directeurs technique, Cadre technique, Entraîneur cadre.
Traduction possible dans le milieu aquatique	Enseignement de la natation, des activités aquatiques, auprès des différents publics. Garantir la sécurité des espaces de pratique et des publics.	Entraînement des équipes de club, coordination des entraîneurs fédéraux, chef de bassin.	Direction d'établissement, direction de club sportif, de structure départementale.



Tableau des DISPENSES et des EQUIVALENCES pour l'obtention du BP JEPS AAN

	UC1	UC2	UC3	UC4	UC5	UC6	UC7	UC8	UC9	UC10
BEESAN	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
DE MNS				X	X	X	X	X	X	X
Groupe A (modulaire)									X	
Groupe B (modulaire)		X			X	X	X	X		
Groupe C (modulaire)				X						X
BF		X		X	X	X	X	X		X
Cycle et Cycle (CCC)*		X			X	X	X	X	X	
Cycle CCC UF*							X	X		
Cycle CCC et UF et UF*					X	X				
Cycle CCC et UF et UF*									X	

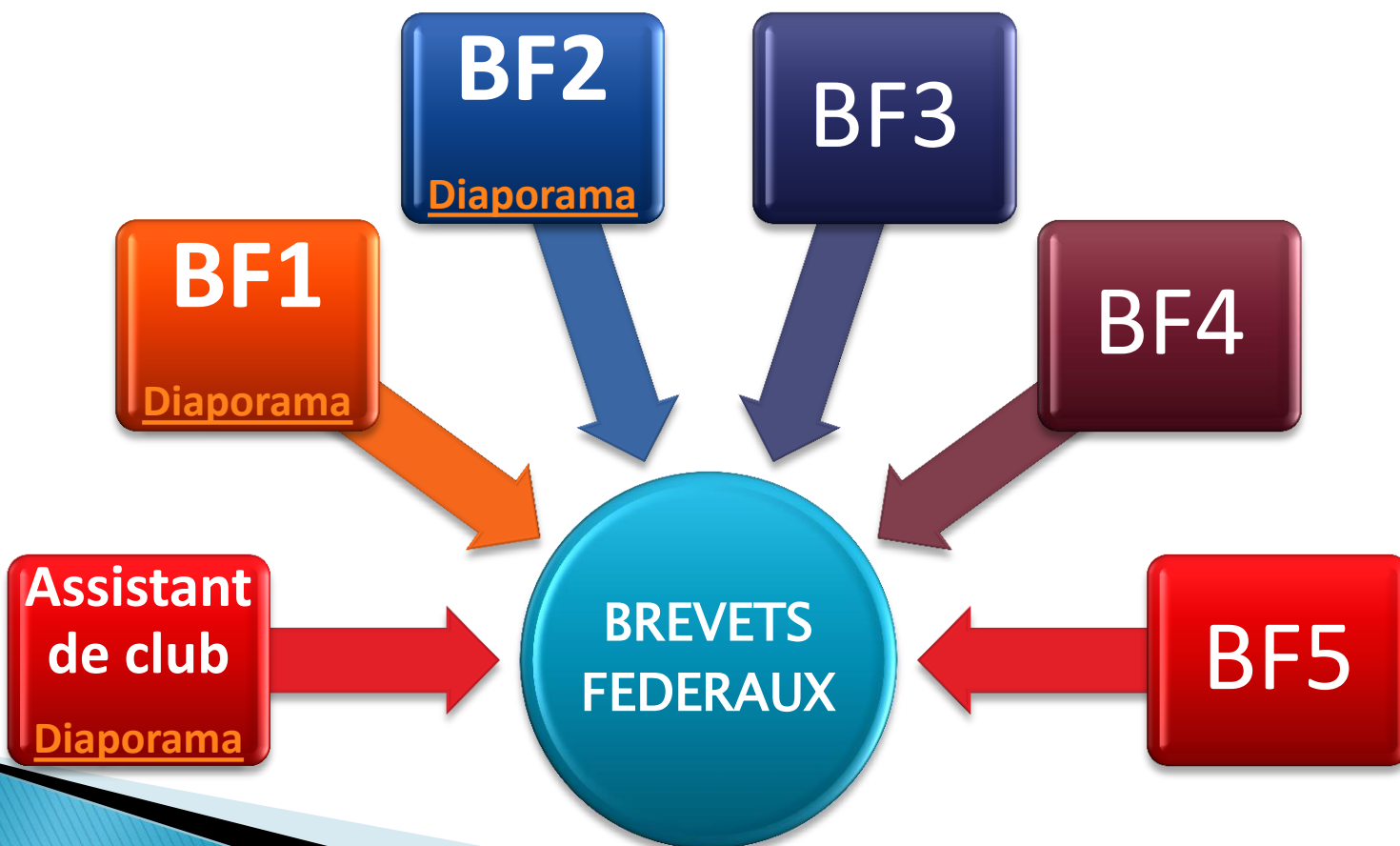


RENOVATION des DIPLOMES

Nomenclature	Anciens Diplômes	Nouveaux Diplômes	Diplômes FFN	Dispenses Brevet d'Etat
Niveau V	BNSSA	SSA		
Niveau IV	BEES AN	BP AAN	BF 1 et 2	7 sur 10
Niveau III		DE JEPS	BF 3 et 4	3 sur 4
Niveau I	BEES 2	DES JEPS	BF 5	3 sur 4

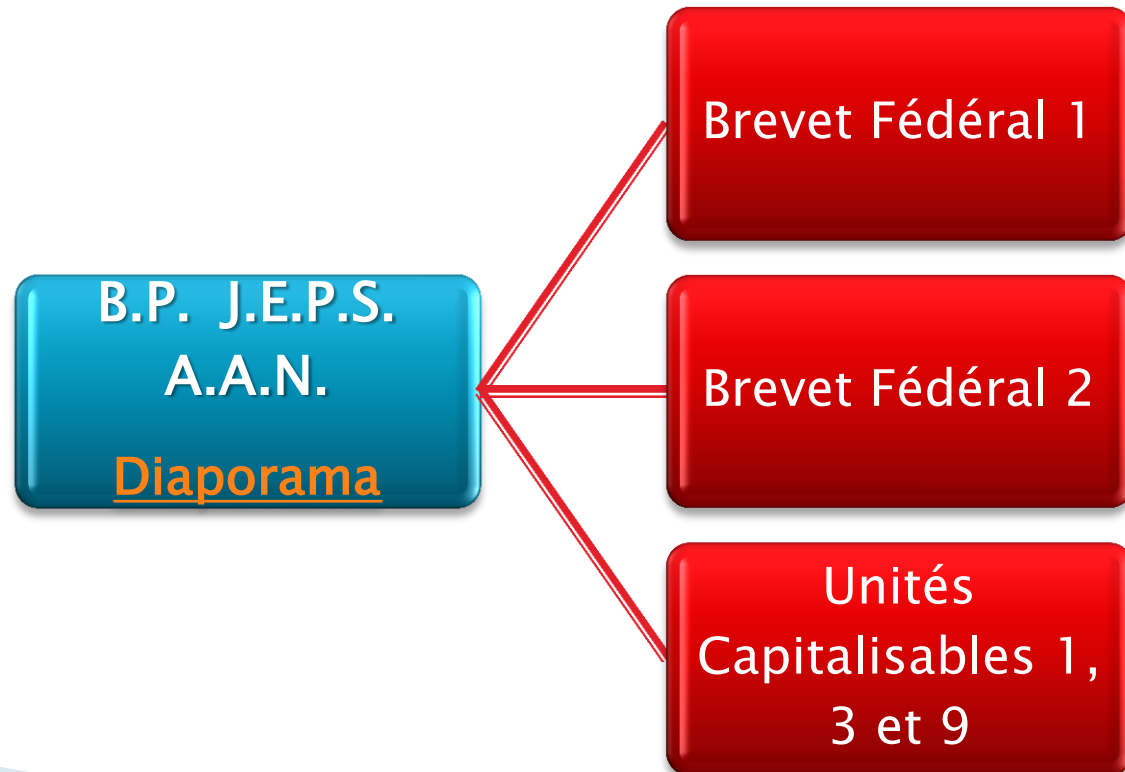


La Filière fédérale





Des Brevets Fédéraux au BP JEPS AAN





Equivalence, Dispense et Allègement

- ▶ **Il faut savoir que :**
- ▶ **Une Equivalence** permet au titulaire d'un diplôme de bénéficier de la totalité d'un autre diplôme.
- ▶ **Une Dispense** permet au titulaire d'un diplôme, de bénéficier de la certification d'une ou plusieurs UC. Aucune épreuve certificative n'est demandée pour l'attribution de ces UC.
- ▶ **Un Allègement** permet à un stagiaire d'être dispensé de la formation correspondante. Il nécessite cependant de passer la certification



Equivalences et Dispenses

- ▶ **Des principes**

- ▶ **LES EQUIVALENCES :**

Les demandes d'équivalences font l'objet d'une mesure transitoire. Elles devront être déposées avant le 31 décembre 2012.

- ▶ **LES DISPENSES :**

Elles ne font pas l'objet de mesures transitoires



Equivalences et Dispenses

- ▶ **La sécurité**
- ▶ **Pour toute demande d'équivalence:**
La personne doit produire une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau
- ▶ **Sans certification en cours de validité ou sans certification :**
Passage obligation du test de sécurité des BF
- ▶ **Un dossier à remplir pour toute demande d'équivalence ou de dispense :**
La personne doit remplir et retourner un dossier de demande à l'ERFAN.



Rappel des Brevets Fédéraux demandés pour la labellisation des clubs :

- ▶ - **Label Animation : Minimum BF2**
- ▶ - **Label Développement : BF3**
- ▶ - **Label Formation : BF4 ou DE JEPS**
- ▶ - **Label National : BF5 ou BE2 ou DES JEPS**
- ▶ - **Label International : Entraîneur Expert**





Comment obtenir un Diplôme d'Etat par équivalence.

La formation complémentaire :

Possibilité d'organiser le passage du test de sécurité sur cette formation complémentaire

Sur une journée pour les BF1 et BF2 :

- Formation à la fonction de tuteur : 4 h
- La protection des mineurs et les comportements à risque : 3 h

Sur deux journées pour les BF3 et au dessus :

- Formation à la fonction de tuteur : 4 h
- La protection des mineurs et les comportements à risque : 3 h
- Les directives techniques nationales : 2 h
- Actualisation des connaissances : 5 h



Comment obtenir un Brevet Fédéral

Diplôme	Brevet Fédéral	Evaluateur ENF	Expérience	Formation complémentaire	Attribution
BEESAN	BF2	ENF1 et 2	Justifier d'une expérience d'enseignement de 100h sur une période de 2 ans Pass'sports de l'eau (attestation Président du club)	1 jour	CTS
BEESAN	BF3	ENF1, 2 et 3	Justifier d'une expérience de 150h sur 2 saisons sportives Pass'compétition et premières pratiques compétitives (attestation Président du club)	2 jours	CTS
BEESAN	BF4	ENF1, 2 et 3	Justifier d'une « expérience d'entraînement significative » sur 3 saisons sportives au moins (attestation DTN)	2 jours	DTN
BEESAN	BF5	ENF1, 2 et 3	Justifier de figurer sur la liste d'aptitude DTN ou d'une expérience d'entraînement, dans la discipline visée pendant 5 ans dans les 10 ans qui précèdent et dans cette période d'avoir entraîné un sportif listé « Sportif haut niveau » (SHN)	2 jours	DTN
BE2	BF4	ENF1, 2 et 3		2 jours	DTN
BE2	BF5	ENF1, 2 et 3	Justifier d'une expérience d'entraînement sur 5 ans dans les 10 ans qui précèdent la demande	2 jours	DTN

Formation complémentaire au BEESAN et BE2 pour obtenir un BF

Réalisé par J.V. – Mise à jour du 26/05/2011



Comment obtenir un Brevet Fédéral

Remarque :

A partir du Brevet Fédéral 3,

Le CTS coordonnateur sollicite l'avis et l'accord du CTS régional ou interrégional de la spécialité considérée.

Les disciplines (natation course, natation synchronisée, water-polo, plongeon, eau libre) sont prises en considération pour l'obtention d'une équivalence.



Disciplines	Explications sur l'expérience d'entraînement demandée
Natation Course, avoir entraîné un ou une nageur(se) :	- de niveau national de catégorie d'âges ; - ou de niveau national 2 et supérieur ; - ou classé dans les 160 premiers du classement national du Natathlon.
Natation Synchronisée, avoir entraîné une nageuse :	- finaliste aux championnats de France national ; - ou de niveau championnat de France élite ; - ou de niveau championnat de France national 2.
Water-Polo féminin, avoir entraîné une équipe :	- national 2 ou supérieur ; - ou critérium national junior.
Water-Polo masculin, avoir entraîné une équipe :	- au phase finale de national 3 ; - ou national 2 et supérieur ; - ou critérium national 16/17 ans.
Plongeon, avoir entraîné un plongeur	- de niveau des championnats de France des jeunes ; - ou de niveau des championnats de France d'été ; - ou de niveau coupe de France.
Natation en Eau Libre, avoir entraîné un nageur :	- classé dans les 15 premiers d'un championnat de France toutes catégories (hors 5 km indoor) ; - ou classé dans les 5 premiers d'un championnat de France de catégories d'âges (hors 5 km indoor).



Comment obtenir un Diplôme d'Etat.

Les Outils de l' E.R.F.A.N.

- 1.- Un dossier Type
- 2.- Les procédures
- 3.- L'attestation d'expérience



Comment obtenir un Diplôme d'Etat ou un Brevet Fédéral

La Validation Acquis d'Expérience (V.A.E.)

- 1.- Le document spécifique VAE
- 2.- Le règlement général
- 3.- Les conditions préalables
- 4.- La partie 2 « Analyse de l'expérience »
- 5.- La composition du Jury
- 6.- Les procédures
- 7.- L'attribution



Comment obtenir un Brevet Fédéral par équivalence, par Validation des Acquis d'Expérience ou par dispenses



REFORME des DIPLÔMES

Diplômes Fédéraux et d'Etat

Diaporama



COMITE REGIONAL de NATATION du LANGUEDOC ROUSSILLON



Maison régionale des sports
1039, rue Georges Méliès
34000 MONTPELLIER



☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86

Courriel : FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr

Site : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr>

